



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 21487

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur une dérive affectant le monde du sport. La FIFA et le CIO autorisent désormais les sportives à afficher leur appartenance religieuse lors de compétitions et les footballeuses, par exemple, peuvent dès lors porter le voile lors de matchs. Fortes de ces appuis, dans notre pays où le principe de laïcité est constitutionnel, des étudiantes se sont présentées voilées à leur cours de sport. Si l'administration a bien réagi en interdisant son port, il est à craindre que ce type d'initiatives ne se multiplie en France. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir réaffirmer l'engagement du Gouvernement à faire respecter la laïcité dans le domaine public.

Texte de la réponse

La position du Gouvernement est claire : on ne porte pas de voile pour faire du sport. Un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et de celui d'autrui. Il appartient donc au mouvement sportif français de faire en sorte que les règlements respectent ces valeurs, tout en garantissant l'absence de discrimination et une stricte égalité hommes-femmes. En effet, nul ne doit être écarté de la pratique sportive en raison de ses opinions religieuses ou politiques. Le sport est un formidable levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde sportif restent vigilants, mobilisés et déterminés à empêcher que le sport ne devienne un lieu de tensions, de sexisme ou d'exclusion.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21487

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3025

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3951